Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260904-2026_080-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_80
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Août 2026

L'an deux mille vingt-six le 31 Août à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 24 Août 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice, HIGNET Manuela
Absents excusés : LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Roger MORAZIN.
TESSIER David a donné pouvoir à Franck SOULAINE.
NICOLON Lucie a donné pouvoir à Marie-Claire RUAULT DUBORD.
ROBIN Emeryc a donné pouvoir à Michel CHAUDAGNE.
CELBERT Jean-François a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.
Secrétaire de séance : FRANGEUL Marsida.

OBJET : Travaux voirie résultat de la consultation selon la procedure adaptée : Point à Temps.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des différents devis reçus à la suite du lancement d'une consultation, selon la procédure adaptée, concernant les travaux de Point à Temps.
Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins-disante, à savoir celle de l'entreprise **EUROVIA**, domiciliée Agence de Rennes – rue de la Fresnais – CS 57428 – 35174 BRUZ, pour un montant de **30 130,00 € HT**, soit **36 156,00 € TTC** pour 35 Tonnes.
Il propose au vu du besoin sur les routes communales de demander à Eurovia une confirmation que pour 25 Tonnes le prix serait maintenu (pour 25 tonnes un montant de 21 150 € HT soit 25 740 € TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats ont été les suivants :
Présents : 14
Votants : 19 dont 5 pouvoirs
Pour : 19 dont 5 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Autorise Mr le Maire à renégogier avec Eurovia pour une quantité de 25 tonnes.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
04 Septembre 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN